



AVIVA INVESTORS FRANCE

Afer Actions Monde

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport d'activité</i>	10
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	14
<i>comptes annuels</i>	18
<i>bilan</i>	19
<i>actif</i>	19
<i>passif</i>	20
<i>hors-bilan</i>	21
<i>compte de résultat</i>	22
<i>annexes</i>	23
<i>règles & méthodes comptables</i>	23
<i>évolution actif net</i>	26
<i>compléments d'information</i>	27
<i>inventaire</i>	34
<i>Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France</i>	41

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	KPMG SA Représenté par Madame Isabelle GOALEC Tour Eqlho - 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense
Commercialisateurs	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- distribution et/ou capitalisation : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, l'OPCVM pourra payer des acomptes sur dividendes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est, grâce à une gestion orientée sur le marché des actions internationales, d'offrir aux porteurs une valorisation de leurs placements compatible avec un horizon d'investissement supérieur à 5 ans et de surperformer l'indice suivant : MSCI All Country World Index;

Indicateur de référence : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice MSCI All Country World Index (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice regroupe plus de 2400 valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 23 pays émergents. Il est libellé en euros. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Pour parvenir à l'objectif de gestion, le gestionnaire investira sur le marché des actions internationales en effectuant une allocation géographique dynamique. Il pourra intervenir sur toutes les zones géographiques, notamment sur les pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net. L'allocation géographique de référence est définie dans l'indicateur de référence, mais le gestionnaire,

afin de parvenir à un résultat supérieur à cet indice, pourra sur ou sous pondérer certaines zones en fonction des perspectives économiques, des marchés et des devises. Aucun secteur économique particulier ne sera privilégié.

Le portefeuille sera également exposé entre 60% et 100% de l'actif net sur le marché des actions internationales à travers des investissements physiques, entre 0% et 50% de l'actif net, et en actions et OPC actions, entre 0% et 50% de l'actif net, et/ou l'utilisation de produits dérivés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant sur le marché des actions internationales est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les OPC seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

S'agissant des actions, la gestion privilégiera une approche fondamentale de la gestion de portefeuilles reposant sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que: leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Le portefeuille sera également exposé entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra investir en direct dans des actions entre 0 % et 50% de l'actif net. Les titres seront libellés en toutes devises.

Le fonds pourra détenir principalement des titres de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations et dans la limite de 10% de l'actif net, des titres de petites capitalisations. Les titres sélectionnés pourront appartenir à tous les secteurs économiques.

Les zones géographiques couvertes sont celles définies par l'indicateur de référence.

L'allocation géographique retenue par le gestionnaire en fonction des analyses économiques, de marchés et de devises, pourra toutefois s'écarter des quotités définies par l'indicateur de référence. Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de l'actif net dans des actions issues de pays émergents. En dehors de cette limite, il n'est pas prévu d'allocation minimale ou maximale par zone géographique.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0% et 40% de l'actif net émis par des émetteurs privés ou par des émetteurs publics. Les titres seront libellés en toutes devises.

Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés,
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- obligations callables
- obligations puttables

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

Titres dont la durée de vie restant à courir est supérieure à 6 mois :

Il s'agit des titres de créance (obligations classiques, obligations à taux variables, TCN, titres négociables à moyen terme, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés, obligations indexées sur l'inflation) émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés et pour lesquels il n'est pas défini de critères de durée minimum ou maximum.

Titres dont la durée de vie restant à courir est inférieure ou égale à 6 mois :

Il s'agit des instruments du marché monétaire (bons du trésor, TCN court terme...) émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'états ;
- les titres privés bénéficiant d'une notation minimale de P1 chez Moody's ou de F1/F1+ chez Fitch ou de A1/A1+ chez Standard and Poor's, à condition que l'émission soit supérieure à plus de 300 millions d'euros.

Certains titres ne répondant pas à ces critères pourront être éligibles après validation par le Président du Directoire d'Aviva Investors France.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 50% et 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single Name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations remboursables en actions
 - EMTN Structurés
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP pourra avoir recours à des dépôts à vue dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts à vue seront effectués en vue d'optimiser la gestion de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être investi, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

Risques principaux :**Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille peut investir sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait des conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Le FCP est ouvert à tous souscripteurs, il sert plus particulièrement de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Il est destiné à des souscripteurs souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme du marché des actions internationales tout en acceptant les risques qui y sont liés. La durée minimum de placement recommandée est de cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.afér.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 25 juin 2004.
- Date de création du Fonds : 7 juillet 2004.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS ACTIONS

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont encore enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euros a progressé de 30%. Les marchés d'actions américains et européens connaissent des évolutions comparables : +28% sur douze mois pour le S&P 500 et + 26% pour le Stoxx 600, avec sept mois de hausse d'affilée de février à août. Sur l'exercice écoulé, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de quelque 15%. Depuis les plus bas de mars 2020, début de la crise de Covid 19, le rebond des grandes places boursières n'a donc fait que s'amplifier. Au 30 septembre 2021, il était de 80% pour l'indice MSCI World net en euros.

Après une conjonction de bonnes nouvelles en novembre et décembre - élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 suivie du début des campagnes de vaccination, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté, les marchés d'actions ont tout juste repris leur souffle en janvier pour mieux repartir de l'avant. Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de dépenses budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la situation sanitaire en Occident, ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta du coronavirus, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices. L'exercice s'est terminé sur une note négative en septembre 2021. Les tensions inflationnistes, la perspective d'un resserrement monétaire aux Etats-Unis, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont en effet ravivé l'aversion au risque.

LA POLITIQUE DE GESTION

Au cours de l'exercice écoulé, nos paris d'allocation tactique ont un peu évolué, faisant le pari de la surpondération sur l'Europe et sur le Japon, de la sous-pondération sur les Etats-Unis et d'une position neutre sur les pays émergents.

Sur la période, la performance du FCP a été de 27,05% contre 28,93% pour son indice de référence (MSCI All Country World Index).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	151 183 351,06	148 625 042,89
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV	37 378 839,60	-
MSCI EMERGING MARKETS ETF		
AVIVA AMERIQUE FCP	22 333 417,84	3 576 506,36
APPLE INC	3 504 339,90	8 596 621,38
FACEBOOK A	5 230 756,30	6 427 986,37
ABBOTT LABORATORIES	6 360 692,14	2 487 265,02
MASTERCARD INC SHS A	8 413 610,36	-
DARDEN RESTAURANTS INC	3 923 962,01	4 280 188,14
ALPHABET INC	1 874 188,54	5 767 408,10
TRUIST FINANCIAL CORPORATION	6 230 830,26	946 405,27

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 99%.

Levier net : 100%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Techniques de gestion efficace du portefeuille

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice clos à fin septembre 2021.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AFER ACTIONS MONDE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AFER ACTIONS MONDE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement AFER ACTIONS MONDE

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER ACTIONS MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorat et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelés précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Fonds Commun de Placement
AFER ACTIONS MONDE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Goalec', with a red checkmark or flourish at the end.

Date :
2022.01.28
19:41:00
+01:00

Isabelle Goalec
Associée

comptes
annuels

BILANactif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 160 466 706,30	854 948 772,55
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	543 273 342,32	419 753 390,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	617 193 363,98	435 195 382,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	12 264 089,30	304 587,56
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 264 089,30	304 587,56
Comptes financiers	2 018 192,28	1 196 801,53
Liquidités	2 018 192,28	1 196 801,53
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 174 748 987,88	856 450 161,64

BILAN passif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	976 701 331,56	718 647 733,87
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	131 674 105,41	115 500 270,73
• Report à nouveau	11 831 726,13	14 948 281,44
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	46 162 088,58	6 561 234,76
• Résultat de l'exercice	167 819,69	-459 280,68
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 166 537 071,37	855 198 240,12
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	8 201 821,37	1 101 059,31
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 201 821,37	1 101 059,31
Comptes financiers	10 095,14	150 862,21
Concours bancaires courants	10 095,14	150 862,21
Emprunts	-	-
Total du passif	1 174 748 987,88	856 450 161,64

HORS-bilan

30.09.2021

30.09.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 835,28	27 688,26
• Produits sur actions et valeurs assimilées	7 333 761,52	5 537 747,15
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	7 337 596,80	5 565 435,41
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-15 637,09	-9 561,63
• Autres charges financières	-23 628,17	-15 863,49
Total (II)	-39 265,26	-25 425,12
Résultat sur opérations financières (I - II)	7 298 331,54	5 540 010,29
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 680 843,05	-4 881 747,13
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 617 488,49	658 263,16
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-7 472,94	30 685,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 442 195,86	-1 148 229,71
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	167 819,69	-459 280,68

Les produits sur actions et valeurs assimilées incluent des produits exceptionnels relatifs à des récupérations des retenues à la source pour un montant global de 15 794,78 €. Les « Autres charges financières » incluent des charges exceptionnelles relatives aux honoraires d'ERNST & YOUNG pour la récupération des retenues à la source pour un montant de 16 924,09 €.

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des revenus courus.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Actif net	0,80% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	2% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	15% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence ⁽¹⁾

(1) Une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

23/11/2020 : Modification conservateur centralisateur ;

13/01/2021 : Mise à jour Frais courants ;

exercice 2020-2021

22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS) ;

11/02/2021 : Mise à jour Perfs ;

10/03/2021 : SFDR.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	855 198 240,12	759 908 876,37
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	115 898 354,87	98 553 651,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-39 298 986,86	-29 722 242,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	51 863 949,99	21 250 618,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 362 295,51	-15 508 755,23
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-116 136,91	-155 464,81
Différences de change	4 265 027,50	-14 796 486,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	184 612 550,60	38 970 250,66
- Différence d'estimation exercice N	394 158 896,38	209 546 345,78
- Différence d'estimation exercice N-1	209 546 345,78	170 576 095,12
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 116 071,42	-974 946,85
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 617 488,49	658 263,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-1 039 924,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-4 025 049,50	-1 945 599,75
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 166 537 071,37	855 198 240,12

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 018 192,28
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	10 095,14
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 018 192,28	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 095,14	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	361 050 243,14	-	879 305,88	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	13 071 171,73	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	12 138 062,30	-	-	-
Comptes financiers	1 997 174,56	4 262,72	16 755,00	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	7 672 894,55	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	12 264 089,30
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	12 018 985,05
Coupons à recevoir	245 104,25
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	8 201 821,37
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	7 672 894,55
Frais provisionnés	524 245,82
Débiteurs et créiteurs divers	4 681,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Nombre de parts	Souscriptions		Rachats	
		Montant	Nombre de parts	Montant	
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	96 051,6155	115 898 354,87	31 566	39 298 986,86	
Commission de souscription / rachat		739,71		-	
Rétrocessions		739,71		-	
Commissions acquises à l'Opc		-		-	

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,54
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	6,76
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	379 509 788,54
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
18/03/21	1 228 268,64	1,43	-	-
17/06/21	1 354 584,99	1,53	-	-
16/09/21	1 442 195,85	1,63	194 652,20	0,22
-	-	-	-	-
Total acomptes	4 025 049,48	4,59	194 652,20	0,22

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	11 831 726,13	14 948 281,44
Résultat	167 819,69	-459 280,68
Total	11 999 545,82	14 489 000,76
Affectation		
Distribution	1 483 992,27	1 097 249,78
Report à nouveau de l'exercice	10 515 553,55	13 391 750,98
Capitalisation	-	-
Total	11 999 545,82	14 489 000,76
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	883 328,7351	818 843,1196
Distribution unitaire	1,68	1,34
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	321 984,24	202 934,01

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	131 674 105,41	115 500 270,73
Plus et moins-values nettes de l'exercice	46 162 088,58	6 561 234,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-1 039 924,69
Total	177 836 193,99	122 061 505,49
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	177 836 193,99	122 061 505,49
Capitalisation	-	-
Total	177 836 193,99	122 061 505,49
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017
Actif net	1 166 537 071,37	855 198 240,12	759 908 876,37	734 260 646,07	669 418 096,43
Nombre de parts en circulation	883 328,7351	818 843,1196	747 387,1196	757 135,1196	755 580,5226
Valeur liquidative	1 320,61	1 044,39	1 016,75	969,78	885,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	1,37	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	6,27	3,73	5,36	3,942	4,53
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	0,89	0,37	0,98	0,23
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 7 juillet 2004.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	37 855,00	3 858 502,22	USD	0,33
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	57 055,00	1 765 852,25	EUR	0,15
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	14 188,00	1 966 173,04	EUR	0,17
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	20 186,00	2 797 375,88	EUR	0,24
FR00140008A4	AIR LIQUIDE SA PRIME DE FIDELITE 2023	PROPRE	14 189,00	1 966 311,62	EUR	0,17
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	16 235,00	1 868 648,50	EUR	0,16
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	45 889,00	5 885 844,82	USD	0,50
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	9 645,00	910 295,10	EUR	0,08
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	20 147,00	3 321 530,08	USD	0,28
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	17 698,00	3 448 278,32	EUR	0,30
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	10 345,00	23 864 329,26	USD	2,05
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	73 982,00	2 430 308,70	EUR	0,21
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	6 699,00	18 988 293,68	USD	1,63
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	15 389,00	3 524 219,76	USD	0,30
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	51 958,00	2 553 475,91	EUR	0,22
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	194 013,00	23 687 682,38	USD	2,03
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	15 909,00	10 275 623,10	EUR	0,88
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	21 171,00	977 041,65	EUR	0,08
FR0000120628	AXA	PROPRE	208 220,00	5 014 978,70	EUR	0,43
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	1 152 600,00	3 615 129,90	EUR	0,31
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	216 817,00	7 941 569,22	USD	0,68
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	32 090,00	2 113 126,50	EUR	0,18
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	11 359,00	8 219 801,49	USD	0,70
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	96 343,00	5 341 255,92	EUR	0,46
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	57 534,00	2 065 470,60	EUR	0,18

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	8 971,00	3 753 662,39	USD	0,32
US1220171060	BURLINGTON STORES	PROPRE	12 257,00	2 999 022,81	USD	0,26
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	20 805,00	3 748 020,75	EUR	0,32
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	75 692,00	1 176 632,14	EUR	0,10
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	29 427,00	684 177,75	EUR	0,06
US1491231015	CATERPILLAR INC	PROPRE	30 174,00	4 998 060,99	USD	0,43
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	49 763,00	4 356 060,53	USD	0,37
US1727371080	CIRCUIT CITY STORES	PROPRE	100 000,00	0,00	USD	0,00
US1258961002	CMS ENERGY CORP	PROPRE	38 792,00	1 999 263,26	USD	0,17
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	112 615,00	5 434 709,82	USD	0,47
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	62 332,00	3 630 215,68	EUR	0,31
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	59 103,00	3 456 068,26	USD	0,30
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	17 034,00	6 604 450,49	USD	0,57
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	22 569,00	1 339 244,46	EUR	0,11
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	291 596,00	3 483 405,82	EUR	0,30
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	92 514,00	6 774 009,27	USD	0,58
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	48 251,00	3 701 816,72	EUR	0,32
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	43 621,00	2 575 820,05	EUR	0,22
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	258 136,00	4 490 533,86	EUR	0,38
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	68 634,00	6 704 392,03	USD	0,57
US28414H1032	ELANCO ANIMAL HEALTH INC	PROPRE	183 818,00	5 057 988,71	USD	0,43
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	45 243,00	492 696,27	EUR	0,04
FR0014000R76	ELECTRICITE DE FRANCE SA PRIME FIDELITE 2023	PROPRE	13 917,00	151 556,13	EUR	0,01
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	374 315,00	2 489 569,07	EUR	0,21
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	86 089,00	976 421,44	EUR	0,08
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	85 265,00	967 075,63	EUR	0,08
FR0014000R50	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2023	PROPRE	37 806,00	428 795,65	EUR	0,04
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	213 952,00	2 261 044,74	EUR	0,19
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	4 113,00	2 804 093,96	USD	0,24
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	16 712,00	2 765 836,00	EUR	0,24

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	38 584,00	2 721 970,61	USD	0,23
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	22 646,00	6 631 714,86	USD	0,57
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	3 433,00	140 409,70	EUR	0,01
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	45 455,00	1 887 973,43	EUR	0,16
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	26 751,00	7 576 930,20	USD	0,65
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	37 402,00	6 850 767,13	USD	0,59
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	29 883,00	950 877,06	EUR	0,08
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	69 938,00	2 484 547,45	EUR	0,21
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	310 964,00	3 908 195,55	EUR	0,34
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	528 473,00	1 296 608,51	EUR	0,11
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	31 345,00	6 478 606,76	USD	0,56
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	79 663,00	11 251 595,38	USD	0,96
FR0000121485	KERING	PROPRE	1 981,00	1 220 296,00	EUR	0,10
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	47 584,00	1 824 370,56	EUR	0,16
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	22 826,00	5 845 738,60	EUR	0,50
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	5 350,00	1 909 147,50	EUR	0,16
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	981,00	350 069,85	EUR	0,03
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	11 395,00	7 066 039,50	EUR	0,61
US5732841060	MARTIN MARIETTA	PROPRE	12 035,00	3 548 141,68	USD	0,30
US5738741041	MARVELL TECHNOLOGY INC	PROPRE	86 063,00	4 478 587,97	USD	0,38
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	26 030,00	7 808 887,70	USD	0,67
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	22 462,00	4 673 034,06	USD	0,40
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	51 750,00	5 597 189,27	USD	0,48
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	53 745,00	3 483 141,59	USD	0,30
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	22 469,00	2 983 883,20	EUR	0,26
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	112 649,00	27 402 395,34	USD	2,35
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	80 539,00	4 043 107,14	USD	0,35
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	12 186,00	2 886 863,40	EUR	0,25
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	61 295,00	4 152 796,41	USD	0,36
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	41 938,00	5 255 322,27	USD	0,45

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	465 820,00	2 216 837,38	EUR	0,19
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	12 373,00	879 305,88	CHF	0,08
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	53 510,00	9 564 805,73	USD	0,82
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	189 800,00	1 775 009,60	EUR	0,15
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	79 773,00	5 663 507,86	USD	0,49
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	33 469,00	7 514 533,41	USD	0,64
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	35 026,00	4 545 718,68	USD	0,39
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	11 317,00	2 158 151,90	EUR	0,19
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	30 959,00	3 734 473,62	USD	0,32
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	51 070,00	1 548 442,40	EUR	0,13
US69370C1009	PTC	PROPRE	29 715,00	3 071 366,19	USD	0,26
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	46 762,00	2 724 354,12	EUR	0,23
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	42 560,00	1 906 262,40	EUR	0,16
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	74 988,00	847 214,42	EUR	0,07
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A	PROPRE	35 160,00	683 229,12	EUR	0,06
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	21 667,00	5 070 558,47	USD	0,43
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	59 220,00	4 919 997,60	EUR	0,42
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	49 841,00	5 825 416,08	EUR	0,50
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	PROPRE	85 293,00	2 181 357,71	USD	0,19
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	26 898,00	3 870 622,20	EUR	0,33
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	39 466,00	5 601 014,72	EUR	0,48
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	70 456,00	1 916 050,92	EUR	0,16
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	10 196,00	3 738 020,14	USD	0,32
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	38 939,00	765 540,74	EUR	0,07
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	122 823,00	2 035 914,05	EUR	0,17
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	52 826,00	1 994 973,89	EUR	0,17
US8718291078	SYSCO CORP	PROPRE	55 126,00	3 733 889,30	USD	0,32
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	84 931,00	1 155 061,60	EUR	0,10
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	1 690,00	1 130 817,72	USD	0,10
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	32 003,00	2 693 372,48	EUR	0,23

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	14 041,00	6 921 821,07	USD	0,59
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	190 950,00	7 892 918,25	EUR	0,68
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	28 853,00	4 298 261,75	USD	0,37
US89832Q1094	TRUIST FINANCIAL CORPORATION	PROPRE	120 982,00	6 122 433,50	USD	0,52
US90384S3031	ULTA BEAUTY INC.	PROPRE	11 527,00	3 589 736,26	USD	0,31
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	24 218,00	1 240 930,32	EUR	0,11
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	27 653,00	1 289 874,19	EUR	0,11
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	32 873,00	5 559 719,34	USD	0,48
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	18 695,00	6 303 019,37	USD	0,54
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	83 166,00	1 922 382,09	EUR	0,16
DE000A3H3LL2	VANTAGE TOWERS AG	PROPRE	40 873,00	1 198 396,36	EUR	0,10
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	38 621,00	7 422 949,87	USD	0,64
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	83 166,00	906 925,23	EUR	0,08
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	12 903,00	2 498 536,92	EUR	0,21
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	32 168,00	4 695 509,35	USD	0,40
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	8 016,00	529 136,16	EUR	0,05
Total Action				543 273 342,32		46,57
O.P.C.V.M.						
LU1602144906	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAN MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI ETF	PROPRE	16 946,00	9 821 901,60	EUR	0,84
LU1437017350	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV MSCI EMERGING MARKETS ETF	PROPRE	2 054 510,00	136 238 667,12	EUR	11,68
LU1681048804	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV S AND P 500 ETF	PROPRE	1 298 512,00	91 623 006,72	EUR	7,85
FR0007017488	AVIVA AMERIQUE FCP	PROPRE	421 681,00	229 436 632,10	EUR	19,67
FR0007478052	AVIVA ASIE	PROPRE	28 449,00	8 255 899,80	EUR	0,71
FR0011586551	AVIVA GRANDES MARQUES ISR PART I	PROPRE	6 531,00	16 459 883,37	EUR	1,41
FR0010247072	AVIVA INVESTORS JAPON ISR FCP	PROPRE	4 488,00	87 246 989,28	EUR	7,48
FR0000291528	AVIVA INVESTORS BRITANNIA SICAV	PROPRE	22 223,00	6 731 346,70	EUR	0,58
GB0004463476	AVIVA INVESTORS INVESTMENT FUNDS ICVC AVIVA INVESTORS SICAV	PROPRE	5 094 923,663	13 071 171,73	GBP	1,12
FR0010838607	AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EURO- PART I	PROPRE	318,00	7 154 602,50	EUR	0,61
FR0010510479	AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	PROPRE	1 142,00	11 153 263,06	EUR	0,96
Total O.P.C.V.M.				617 193 363,98		52,91
Total Valeurs mobilières				1 160 466 706,30		99,48

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Liquidites						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-932,50	-932,50	EUR	-0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-3 748,50	-3 748,50	EUR	-0,00
Total AUTRES				-4 681,00		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-8 892 501,14	-7 672 894,55	USD	-0,66
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	18 113,83	16 755,00	CHF	0,00
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	-10 090,98	-10 090,98	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP G9	PROPRE	-4,16	-4,16	EUR	-0,00
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	3 664,02	4 262,72	GBP	0,00
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	27 369,73	23 615,97	USD	0,00
	BANQUE USD SGP G9	PROPRE	2 287 255,73	1 973 558,59	USD	0,17
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	13 929 402,72	12 018 985,05	USD	1,03
Total BANQUE OU ATTENTE				6 354 187,64		0,54
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-524 239,06	-524 239,06	EUR	-0,04
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-6,76	-6,76	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-524 245,82		-0,04
Total Liquidites				5 825 260,82		0,50
Coupons						
Action						
US0152711091	ALEXANDRIA REAL EQS	ACHLIG	20 012,00	13 537,61	USD	0,00
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	15 389,00	12 176,29	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	ACHLIG	52 044,00	21 218,16	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	53 745,00	21 100,12	USD	0,00
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	80 539,00	17 025,81	USD	0,00
US6541061031	NIKE INC -B-	ACHLIG	41 938,00	6 965,85	USD	0,00
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	ACHLIG	85 293,00	9 199,39	USD	0,00
US8718291078	SYSCO CORP	ACHLIG	55 126,00	15 649,04	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	14 041,00	2 204,98	USD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	190 950,00	126 027,00	EUR	0,01
Total Action				245 104,25		0,02
Total Coupons				245 104,25		0,02
Total AFER ACTIONS MONDE				1 166 537 071,37		100,00

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France

Notre démarche d'Investisseur Responsable

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

1. Nos engagements

Aviva Investors France est un acteur engagé de longue date dans l'Investissement Responsable. Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la Finance Durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :



Responsabilité Intégrée

L'intégration des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque

Pouvoir du changement

Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble - pour des investissements de qualité

Façonner notre avenir

La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et

l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable

En inscrivant les considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance au sein de tous nos processus et produits d'investissement, nous visons d'une part à améliorer notre gestion des risques et nos performances d'investissement, et d'autre part à contribuer à la création de solutions d'investissement plus durables et adaptées aux réalités futures.

En tenant compte des enjeux ESG dans chacune de nos décisions d'investissement, nous plaçons la notion de responsabilité au cœur de notre activité. Nous visons ainsi à produire des résultats durables pour nos clients et générer de bonnes performances.

Aviva Investors figure parmi les signataires fondateurs du CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project ») et devient la première société de gestion à intégrer officiellement la responsabilité des entreprises dans sa politique de vote. Nous sommes par ailleurs l'un des premiers signataires de Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies.

2. Prise en compte des critères ESG dans la gestion

Nous intégrons les facteurs ESG dans l'analyse des investissements et le processus de décision d'investissement. Ceci est réalisé de manière cohérente dans toutes les classes d'actifs conformément à nos politiques ESG sur les classes d'actifs. Bien que l'approche soit adaptée à chaque capacité - investir dans l'infrastructure n'est pas la même chose qu'investir dans une entreprise - toutes nos capacités répondent à un ensemble cohérent de points de preuve d'intégration.

Nous sommes convaincus que la décision d'investissements doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique.

Notre connaissance des questions et des tendances Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) nous aide à comprendre les risques susceptibles d'affecter nos investissements et à déceler les opportunités d'investissement.

Notre équipe globale de 21 professionnels de l'Investissement Responsable est étroitement liée aux équipes d'investissement de différents secteurs, thématiques ou classes d'actifs. Les facteurs ESG sont également au centre de notre processus d'investissement, par exemple via la prise en compte de l'analyse ESG dans nos notations des secteurs et des entreprises.

Les travaux de recherche ESG, tant qualitatifs que quantitatifs, sont intégrés dans nos processus d'investissement aux niveaux macroéconomique, thématique, des secteurs, des industries, des entreprises et des titres individuels. Nous disposons également d'outils quantitatifs internes qui nous aident à évaluer les risques ESG et climatiques à travers nos investissements. Les analystes ESG participent activement aux réunions d'investissement et d'engagement.

En combinant le score ESG quantitatif avec des analyses qualitatives et des données ESG actualisées intégrées au processus de recherche, nous nous assurons de renforcer la conviction des équipes de gestion dans leurs décisions d'achat ou de vente.

Ainsi, nous avons développé un ensemble cohérent de politiques d'Investissement Responsable pour garantir que notre approche ESG soit clairement comprise et mise en œuvre de manière efficace dans chaque classe d'actifs.

Analyse macroéconomique

Dans le cadre de son processus d'investissement, nous cherchons à forger une opinion prospective sur les tendances et les évolutions politiques, économiques et sociales et la manière dont elles impactent les différents secteurs économiques. Des réunions trimestrielles entre les différentes équipes d'investissement d'Aviva Investors donnent lieu à la publication de la «House View » dont la vocation première est d'orienter les décisions d'investissement de moyen et long-terme, ainsi que guider l'allocation d'actifs dans le cadre des stratégies multi-actifs.

En 2019, nous avons renforcé l'intégration des critères ESG dans nos stratégies macroéconomiques et multi-actifs. Le processus d'investissement de ces stratégies inclut désormais l'analyse des facteurs ESG.

Par ailleurs, un représentant de l'équipe GRI (Global Responsible Investment) assiste à chaque analyse trimestrielle depuis 2019 pour s'assurer que les principaux facteurs ESG sont bien pris en compte et compris. Les analystes de l'équipe GRI ont mené des recherches sur les tendances ESG ou sur les conséquences ESG des tendances macroéconomiques et ont communiqué les résultats aux équipes de gestion. D'autres rapports de recherche thématique ont également été intégrés aux processus de génération d'idées d'investissement et d'allocation d'actifs stratégique.

Actions et obligations d'entreprise

Aviva Investors France fournit des financements en actions et en dettes pour soutenir les entreprises sur les marchés mondiaux. Pour soutenir l'intégration des facteurs ESG dans le processus de prise de décision des équipes actions et crédit d'entreprises, nous pouvons nous appuyer sur une équipe d'analystes ESG qui suivent et évaluent les secteurs, les industries et les entreprises en utilisant des critères ESG internes.

Le contenu ESG produit est mis à la disposition des gérants de portefeuille et des équipes d'investissement par le biais de rapports officiels et est utilisé par les équipes de crédit et d'actions des entreprises pour soutenir les décisions d'investissement (y compris l'analyse des investissements potentiels, le suivi des actifs et l'examen des désinvestissements potentiels). Il est également utilisé pour sensibiliser les équipes d'investissement aux thématiques ESG spécifiques au secteur, ainsi qu'aux initiatives d'engagement initiées auprès des entreprises et des clients.

Le contenu de la recherche est communiqué aux gérants de portefeuille et aux analystes par le biais de notes et de rapports publiés sur la plateforme de recherche interne d'Aviva Investors (Internal Research Hub «IRH») et via divers espaces de discussion dédiés aux investissements. Les analystes ESG contribuent également aux revues de portefeuilles menées par les gérants de portefeuille et des analystes spécialistes des diverses classe d'actifs. Les opportunités d'investissement sont évaluées au cas par cas et les sociétés, les industries ou les secteurs présentant un risque ESG élevé doivent faire l'objet d'un examen et leur exposition doit être justifiée par les équipes de gestion de portefeuille.

Dans le cas spécifique des obligations d'entreprises, des analyses ad-hoc peuvent être menées par les équipes d'analystes crédit. Lors du processus de notation interne des émetteurs, ils intègrent à la fois les aspects liés au développement durable et les risques climatiques. Ce processus permet alors d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités.

La recherche ESG d'AVIVA Investors



L'équipe GRI contribue activement à l'évaluation ESG des secteurs et des entreprises à travers des notes de recherche et des activités d'engagement actionnarial. Le tableau de bord ESG (ou « ESG Heatmap ») est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG pour les actions et les obligations d'entreprises. Il agrège les notations des différents types de risques ESG de chaque contrepartie faisant partie de l'univers d'investissement. MSCI, une société spécialisée dans le développement d'outils d'aide aux investissements, utilise un ensemble d'informations mises à disposition par ces contreparties pour le calcul d'un score ESG, dont l'empreinte carbone. Ces informations, ainsi qu'une note de recherche sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise et l'historique des votes exercés, sont ensuite intégrées dans un algorithme propriétaire qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final, appelé « Score AHA » (Aviva Heatmap Algorithm - AHA).

Ainsi, nous pouvons dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG aussi bien sur le Groupe Aviva que sur les entreprises ou secteurs d'activité dans lesquels nous investissons.

3. Un process ESG intégré à la gestion du portefeuille

Le gérant du fonds Afer Actions Monde intègre les considérations ESG au sein de la gestion de son portefeuille. La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

L'analyse prend ensuite en compte dans quelle mesure une entreprise a développé des stratégies robustes et a démontré de solides antécédents de performance dans la gestion de son niveau spécifique de risques ou d'opportunités. Les controverses en cours ou structurelles survenues au cours des trois dernières années conduisent à une déduction de la note globale de la direction pour chaque problème.

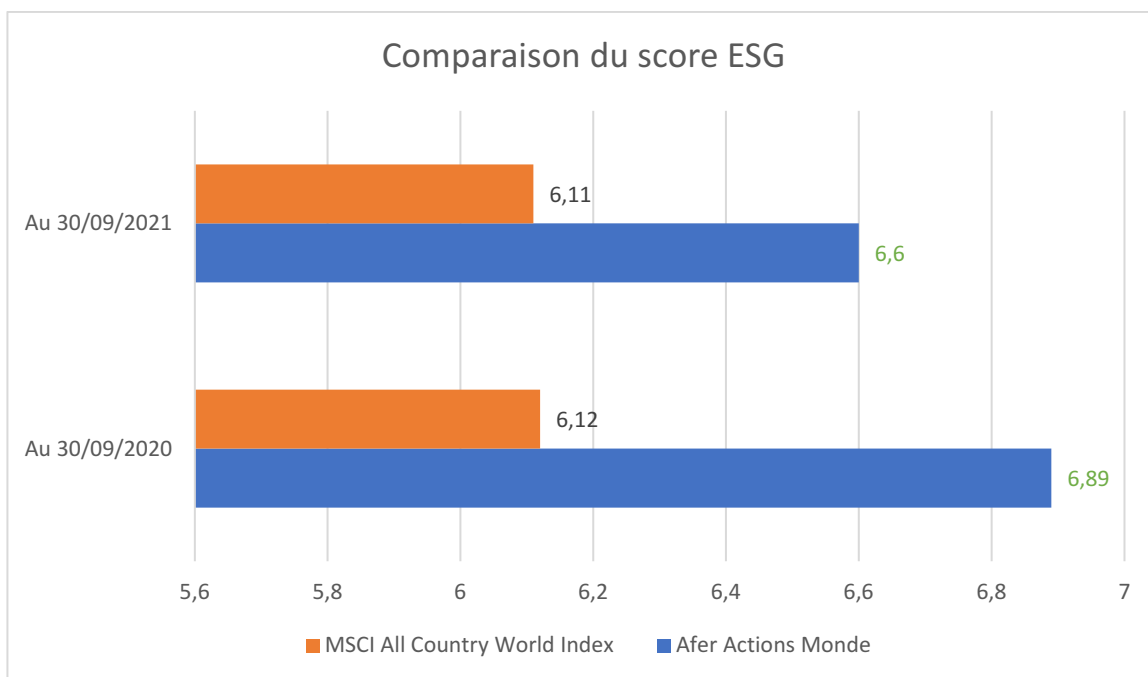
Les entreprises sont notées sur une échelle AAA-CCC par rapport aux normes et aux performances de leurs pairs. Pour arriver à une note finale en lettres, les moyennes pondérées des scores des principaux problèmes sont agrégées et les scores des entreprises sont normalisés par secteur. Une fois les

déroptions prises en compte, le score final ajusté pour l'industrie de chaque société correspond à un score compris entre meilleur (AAA) et pire (CCC). Ces évaluations de la performance d'une entreprise ne sont pas absolues, mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et à la performance des entreprises du même secteur que l'entreprise.

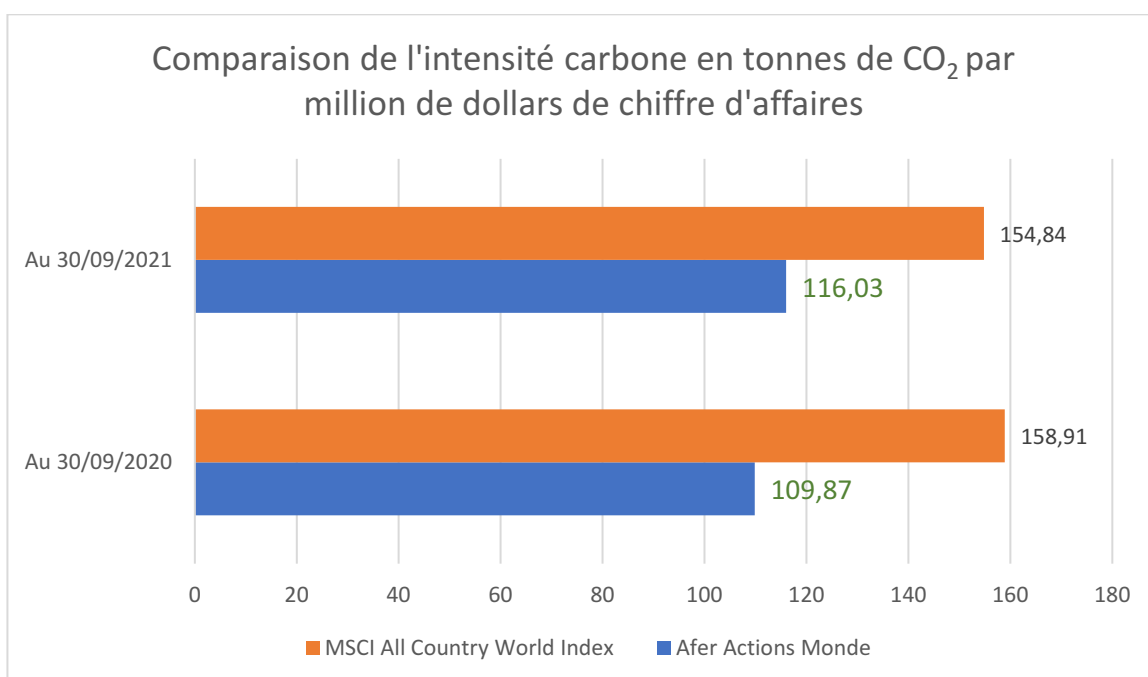
MSCI fournit aussi un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes. Ce score ESG se base sur 35 critères établit comme suit.

3 piliers	10 thèmes	35 critères, dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions de carbone, efficacité énergétique, empreinte carbone, vulnérabilité au changement climatique
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emissions toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversée, relations avec la communauté
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprises	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, transparence fiscale

MSCI établi donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons au MSCI All Country World Index, son indice de référence comme suit :



Dans le cadre de la mesure de ces risques climatiques nous suivons également nos portefeuilles avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires. Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur les 2 dernières années face à l'indice de référence.



4. Notre vision du vote et de l'engagement

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont nous nous positionnons les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable.

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpeller les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Les considérations liées au changement climatique et à la transition énergétique sont capturées et suivies via l'activité de vote et d'engagement. L'engagement de l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles il investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG. Ce dialogue avec les entreprises est essentiel et implique un engagement à moyen/long terme, toutefois si ceci n'est pas satisfaisant car l'entreprise tarde à mettre en place des actions afin d'améliorer ses pratiques ESG malgré les protestations des investisseurs, nous allons la sanctionner lors du vote aux assemblées générales.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>

5. Les initiatives de place

En participant aux réflexions sur la réforme des marchés, nous cherchons à corriger certains dysfonctionnements tels que l'insuffisance des publications d'entreprises sur les risques ESG et le changement climatique aux niveaux national, européen et international afin que les politiques en vigueur aient des répercussions favorables à long terme. Ces ajustements doivent être coordonnés aux niveaux national, régional et international en définissant des principes d'action mobilisateurs et harmonisés afin de transformer de manière radicale l'intégralité du système financier. Le Groupe Aviva et ses filiales de gestion Aviva Investors (y compris Aviva Investors France) participent à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

- Pacte mondial des Nations Unies
- Caring for Climate
- UNEP-FI
- Carbon Disclosure Project (CDP)
- ClimateWise Principles
- The World Benchmarking Alliance (WBA)
- Asset Owners Disclosure project
- RE100
- Insurance Development Forum Insurance Advisory Council
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)
- Montreal Pledge
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
- International Corporate Governance Network (ICGN)
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial disclosure (TCFD)
- EU High-Level Expert Group (HLEG) on Sustainable Finance
- UK Sustainable Investment and Finance Association
- European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)
- Forum de l'Investissement Responsable (FIR)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Investor Network on Climate Risk (CERES)
- Climate Action 100+

6. Notre communication autour de l'Investissement Responsable

Nous communiquons, avec le soutien de notre équipe dédiée GRI, sur nos différentes initiatives visant à promouvoir l'intégration des considérations ESG dans la gestion. La transparence sur notre philosophie ESG, les méthodes et outils que nous utilisons ainsi que les performances ESG de nos portefeuilles est indispensables à la réalisation de cet objectif.

Nous mettons à disposition de nos clients les documents suivants :

- Pour nos fonds labellisés ISR, nous avons élaboré des rapports ESG spécifiques. Ces derniers détaillent la performance des fonds sur un nombre d'indicateurs ESG et résument leurs principales caractéristiques et notes ESG. Ces rapports sont disponibles sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nos-expertises/nos-fonds/>
- La politique de vote et d'engagement, mise à jour annuellement, détaille notre position et nos attentes en termes de gouvernance d'entreprise. Cette politique ainsi que le détail du vote par AG sont disponibles sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>
- Le rapport « Annual Responsible Investment Review » compilé par notre équipe GRI et résumant l'ensemble de nos activités à caractère ESG dans l'année écoulée. Ce rapport est disponible en français sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>